

# Fiche de données de sécurité

## Selon 91/155/CEE

Date d'impression : 15.12.2005

### 1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/PREPARATION ET DE LA SOCIETE

Désignation commerciale : POUDRE DE METAL Laiton

Fournisseur : ESPRIT COMPOSITE  
10, rue Brézin  
75014 Paris  
Tél. : 01.40.44.47.97  
Fax : 01.40.44.49.51

- Code du produit : SDB CuZn allg  
- Emploi de la substance / de la préparation  
Composants additifs  
Produit intermédiaire

*Renseignements en cas d'urgence : Tél. : ++49(0) 9152 19211-0*

### 2. COMPOSITION / INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

Nature chimique du produit

Description : copper/zinc alloy

Composants contribuant aux dangers :

CAS : 7440-50-8	EINECS : 231-159-6	Cuivre	50-92%
CAS : 7440-66-6	EINECS : 231-175-3	Zinc	8-50%
CAS : 7440-66-6	EINECS : 231-072-3	Aluminium	0-1%

Indications complémentaires : *Pour le libellé des phrases de risques citées, se référer au chapitre 16*

### 3. IDENTIFICATION DES DANGERS

Principaux dangers : Néant

Indications particulières concernant les dangers pour l'homme et l'environnement : Néant

Système de classification :

La classification correspond aux listes CEE actuelles et est complétée par des indications tirées de publications spécialisées et des indications fournies par l'entreprise.

### 4. PREMIERS SECOURS

Remarques générales : Aucune mesure particulière n'est requise.

Après inhalation : Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.

Après contact avec la peau : En règle générale, le produit n'irrite pas la peau.

Après contact avec les yeux :

Rincer les yeux, sous l'eau courante, pendant plusieurs minutes, en écartant bien les paupières.

Après ingestion : Si les troubles persistent, consulter un médecin.

### 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyens d'extinction :

Poudre spéciale pour incendies de métaux. Ne pas utiliser d'eau. Sable sec. Poudre ABC

Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité : Eau

Equipement spécial de sécurité : Aucune mesure particulière n'est requise.

### 6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Les précautions individuelles :

Eviter la formation de poussière. Tenir éloigné des sources d'inflammation.

Porter un vêtement personnel de protection.

Mesures pour la protection de l'environnement :

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

Méthodes de nettoyage/récupération : Recueillir par moyen mécanique.

(suite p.2)

**Indications supplémentaires :**

Aucune substance dangereuse n'est dégagée.

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir les informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

**7. MANIPULATION ET STOCKAGE****Manipulation**

**Précautions à prendre pour la manipulation :** Eviter la formation de poussière.

**Préventions des incendies et des explosions :** Aucune mesure particulière n'est requise.

**Stockage**

**Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage :**

Conserver au frais et au sec dans des fûts très bien fermés.

**Indications concernant le stockage commun :** Ne pas stocker avec les matières inflammables.

Ne pas stocker avec des substances oxydantes ou acides.

**Autres indications sur les conditions de stockage :** Néant.

**8. CONTROLES DE L'EXPOSITION ET PROTECTION INDIVIDUELLE**

**Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques :**

Sans autre indication, voir point 7

**Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail :**

7440-50-8 cuivre

VME Valeur momentanée : 2\*\*mg/m<sup>3</sup>

Valeur à long terme : 0.2\* 1\*\*mg/m<sup>3</sup>

\*fumées \*\*poussières

**Remarques supplémentaires :**

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

**Equipements de protection individuelle**

**Mesure générales de protection et d'hygiène :**

Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.

**Protection respiratoire :**

Utiliser un appareil de protection respiratoire si la ventilation est insuffisante.

**Protection des mains :**

Une protection préventive de la peau en utilisant des produits protecteurs de la peau est recommandée.

**Protection des yeux :** Lunettes de protection recommandées pour le transvasement.

**Protection du corps :** Vêtements de travail protecteurs.

**9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES**

**Etat physique :**

Aspect : Poudre

Couleur : Doré

Odeur : Inodore

**Changement d'état**

Point de fusion :

870 - 1050 °C

Point d'ébullition :

Non déterminé

Point d'inflammation :

Non applicable

Inflammabilité (solide, gazeux) :

La substance n'est pas inflammable.

Danger d'explosion :

La poussière peut former avec l'air un mélange explosif.

Pression de vapeur à 20 °C :

0 hPa

Densité à 20 °C :

8.3 - 8.8g/cm<sup>3</sup>

Masse volumique à 20 °C :

2.0 - 4.0g/cm<sup>3</sup>

Solubilité dans/miscibilité avec l'eau : Insoluble

## 10. STABILITE ET REACTIVITE

### Décomposition thermique/conditions à éviter :

Pas de décomposition en cas de stockage et de manipulation conformes.

### Réactions dangereuses :

Réactions aux acides, aux alcalis et aux agents d'oxydation. Risque de coup de poussière.

**Produits de décomposition dangereux :** Pas de produits de décomposition dangereux connus.

## 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

### Toxicité aiguë :

#### Effet primaire d'irritation :

de la peau : Pas d'effet d'irritation

des yeux : Pas d'effet d'irritation

Sensibilisation : Aucun effet de sensibilisation connu

### Indications toxicologiques complémentaires :

La substance n'est pas soumise à l'obligation de marquage selon les dernières listes CEE en vigueur

## 12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES

Indications générales : En général non polluant

## 13. INFORMATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

### Produit :

#### Recommandation :

Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

Pour le recyclage, s'adresser au producteur.

#### Catalogue européen des déchets

12 01 04 Fines et poussières de métaux non ferreux

#### Emballages non nettoyés :

Recommandation : Evacuation conformément aux prescriptions légales.

## 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Transport par terre ADR/RID (ordonnance sur le transport de produits dangereux route et train) (transfrontalier) :

Classe ADR/RID (ordonnance sur le transport

de produits dangereux route et train) : -

Transport maritime IMDG (ordonnance sur le transport de produits dangereux) :

Classe IMDG : -

Marine Polluant : Non

Transport aérien ICAO-TI et IATA-DGR :

Classe ICAO/IATA : -

### Indications complémentaires de transport :

Pas de produit dangereux d'après les dispositions ci-dessus.

## 15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

### Marquage selon les directives CEE :

La substance n'est pas soumise à l'obligation de marquage selon les listes CEE ou d'autres sources dont nous avons connaissance.

Les mesures de prudence habituelles doivent être observées en cas de manipulation de produits chimiques.

### Prescriptions nationales :

#### Directives techniques air :

Classe : III Part en % : 50-100

Classe de pollution des eaux : En général non polluant.

## 16. AUTRES INFORMATIONS

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.